

carnets 43

PRINTEMPS 2023

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Bonjour !
Comment puis-je vous aider
... ou vous nuire ?

DANS CE NUMÉRO

- ▷ Recommandations sur l'IA du comité école et société
- ▷ Esclave d'un robot, non merci !
- ▷ IA : splendeurs et misères
- ▷ Et si les employeurs remboursaient le transport en commun ?
- ▷ Succès de la première École féministe de la CSN
- ▷ Congrès de l'ACFAS : précarité au menu





Au fil des décennies, Hollywood a façonné notre vision collective de l'intelligence artificielle. De Stanley Kubrick (2001 : L'Odyssée de l'espace) à Steven Spielberg (A.I. Intelligence artificielle), en passant par les innombrables épisodes de Terminator et de La Matrice, les films de science-fiction mettent en scène quantité de cyborgs, de robots ou d'ordinateurs, le plus souvent redoutables et détraqués, dans un décor postapocalyptique. Sur grand écran, la technologie possède invariablement une double nature, à la fois salvatrice et destructrice, et la morale de l'histoire nous apprend que le futur de l'humanité dépend essentiellement de la façon dont la « machine » sera exploitée.

Pour certains, l'arrivée en novembre dernier du nouveau « chatbot » de la compagnie américaine Open AI, ChatGPT, constitue le premier signe que la fin du monde est proche. À vrai dire, le fait qu'Elon Musk a cofondé Open AI en 2015 n'a rien pour rassurer (il aurait quitté le groupe de recherche trois ans plus tard après avoir tenté d'en prendre le contrôle). Aujourd'hui, Musk accuse d'ailleurs ChatGPT d'être « woke » et vient tout juste de recruter une équipe de chercheurs pour le concurrencer avec TruthGPT, un agent conversationnel « non censuré ». Faut-il rappeler qu'en mars dernier, le milliardaire faisait partie des 1300 signataires de l'appel au moratoire dans le développement de l'intelligence artificielle...

Quoi qu'il en soit, la popularité de ChatGPT est phénoménale : cinq jours après son arrivée sur Internet, 1 million de personnes s'étaient inscrites et, trois mois plus tard, le générateur de texte compte plus de 100 millions d'utilisateurs. Il est clair que ses immenses capacités de recherche et de rédaction ouvrent des perspectives dans le monde de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Faut-il s'en réjouir ou s'en désoler ? Certains dénoncent les dérives du plagiat, la perte du droit d'auteur, la reproduction de biais idéologiques et culturels. D'autres plaident pour les bénéfices dans le cadre de l'enseignement, pour le développement de l'esprit critique, pour l'appropriation sensée de la technologie.

Chose certaine, l'intelligence artificielle ne relève plus de la fiction. Elle est déjà bien implantée dans nos écoles, nos collèges et nos universités comme vous pourrez le constater dans ce numéro de Carnets qui lui est consacré. Au moment d'écrire ces lignes, les yeux sont tournés vers le ministère de l'Enseignement supérieur qui organise, le 15 mai, une journée de réflexion sur l'IA en collaboration avec la compagnie Ivado qui définit ainsi sa vision : « accélérer la transformation numérique du Québec en catalysant les progrès en recherche autour de l'exploitation des données massives ». Ça promet.

En toute solidarité !

Caroline Quesnel

Caroline Quesnel
PRÉSIDENTE

Quoi répondre aux personnes enseignantes qui veulent interdire aux étudiantes et aux étudiants d'utiliser des robots conversationnels ?



Il est compréhensible que certains enseignants puissent se sentir mal à l'aise avec l'utilisation de robots conversationnels en éducation, surtout s'ils considèrent que ces outils peuvent remplacer leur rôle dans la salle de classe. Cependant, il est important de reconnaître que les robots conversationnels peuvent également offrir des avantages pédagogiques significatifs, tels que la personnalisation de l'apprentissage, la rétroaction instantanée et la réduction de la charge de travail pour les enseignants.

Il est donc important de considérer les avantages et les inconvénients de l'utilisation des robots conversationnels en éducation, plutôt que de simplement les interdire. Les enseignants peuvent travailler en collaboration avec les développeurs de robots conversationnels pour garantir que les outils sont adaptés à leur environnement d'apprentissage spécifique, qu'ils sont conformes aux normes éthiques et qu'ils ne remplacent pas complètement le rôle des enseignants.

Extrait sans modification d'un échange avec le robot conversationnel ChatGPT

Sommaire

- 4** Esclave d'un robot, non merci !
- 5** IA : splendeurs et misères
- 6-7** Intelligence artificielle en éducation : de la mission à la démission sociale ?
- 8** De l'importance de résister à la machine, à l'école comme dans la société
- 9-11** Échos des regroupements
- 12-13** Le transport des personnes : la voie royale pour la réduction de l'empreinte carbone de nos établissements d'enseignement
- 14** Pari relevé pour la première École féministe de la CSN !
- 15** La FNEEQ aborde l'enjeu de la précarité au congrès de l'ACFAS

CARNETS est une publication de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec.

La FNEEQ-CSN représente près de 35 000 membres dans les cégeps, les établissements d'enseignement privés et les universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ-CSN

1601, avenue De Lorimier
Montréal, (QC) H2K 4M5

Téléphone : 514 598-2241 / 1 877 312-2241
fneeq.reception@csn.qc.ca
www.fneeq.qc.ca



Coordination

Martin Robert

Collaborations

Sophie Bouliane, Élisabeth Cyr, Nova Doyon, Christine Gauthier, Benoit Lacoursière, Léandre Lapointe, Caroline Leblond, Éric Martin, Sébastien Mussi, Caroline Quesnel, Yves de Repentigny, Martin Robert

Conception

Martin Robert et Marie-Pier Dalpé

Impression

Imprimerie CSN

Tirage

650 exemplaires

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN : 978-2-923606-67-5



Esclave d'un robot, non merci!

Marianne Di Croce
PROFESSEURE DE PHILOSOPHIE AU CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME

PAR MARTIN ROBERT

Inquiétude et doute. Tels sont les sentiments qui habitent Marianne Di Croce après avoir testé ChatGPT. Celle qui enseigne la philosophie depuis plus d'une quinzaine d'années au Cégep de Saint-Jérôme a demandé au robot si la philosophie menait au bonheur, selon Épicure. Quelques secondes ont suffi à la machine pour pondre un paragraphe méritant au moins la note de passage de 60 %.

Jour après jour, l'enseignante constate les séquelles de la pandémie sur la population collégiale. L'engagement et la motivation sont mis à mal alors que les abandons se multiplient à la moindre difficulté. Dans un tel contexte, la tentation facile des robots ne peut que trouver un terrain fertile, au détriment de la volonté à redoubler d'efforts pour surmonter les obstacles.

« Pour réfléchir par soi-même, il faut connaître et être capable de comprendre d'autres idées que les siennes. » Selon la pédagogie, si le par cœur n'est pas un objectif en soi, l'étudiant doit au moins acquérir des notions de base et aller à la rencontre des philosophes, en lisant leurs œuvres. Ce bagage de connaissances permet ensuite de développer la pensée critique et la capacité de réfléchir. Est-ce que le robot risque d'altérer cette aptitude, s'interroge Marianne Di Croce ? Allons-nous devenir esclaves des « chatbot » pour construire notre pensée ?

Autre appréhension : quelle est la véritable valeur d'une évaluation faite à la maison avec un robot performant comme assistant, au bout des doigts ? « Mais ramener toutes les évaluations en classe comme le prônent plusieurs, pose des problèmes d'inclusion. On se retrouverait à pénaliser les gens qui

font de l'anxiété, par exemple, ou des parents-étudiants pour qui une certaine souplesse d'horaire est bénéfique. » Rejetant cette stratégie, Marianne Di Croce a plutôt choisi de modifier ses critères d'évaluation, exigeant désormais qu'on cite des extraits des lectures obligatoires et des références aux notes de cours dans les dissertations. Ça fonctionnera un temps.

Bonifier les conditions d'enseignement comme solution

La véritable solution pour contrebalancer l'inévitable déploiement de robots conversationnels de plus en plus puissants réside plutôt dans la réduction des ratios maîtres/élèves, selon elle. Enseigner à un petit groupe permet les discussions, les rétroactions, les évaluations orales ou individuelles et un accompagnement des étudiants dans les tâches difficiles. Mais, comme le passé est souvent garant de l'avenir, elle craint que le gouvernement n'investisse plutôt dans les outils numériques de détection du plagiat – toujours en retard et jamais complètement efficaces – au lieu d'améliorer les conditions d'enseignement. « La technologie ne va pas nous sauver de la technologie. »

Marianne Di Croce, qui a vu son mémoire de maîtrise plagié par une personne doctorante, parle en connaissance de cause. Entamer un processus de dénonciation s'avère complexe et fastidieux. En tant que professeure, le même défi s'applique. Monter un dossier, prouver le plagiat et coincer les tricheurs relèvent du parcours du combattant et en poussent certains à fermer les yeux. De précieuses heures dépensées en bureaucratie sont perdues au détriment de l'enseignement. C'est sans compter l'attitude clientéliste de certaines directions, frileuses devant la dénonciation, parce qu'elles chérissent leur réputation afin d'attirer des « étudiants-clients » satisfaits et... payants.

« Notre système veut de la réussite. Moi je veux enseigner. Dans cette perspective, je ne crois pas que ChatGPT est mon allié. »



IA : splendeurs et misères

Dave Anctil

PROFESSEUR AU COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF ET CHERCHEUR AFFILIÉ À L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL SUR LES IMPACTS SOCIÉTAUX DE L'IA ET DU NUMÉRIQUE (OBVIA)

PAR MARTIN ROBERT

Quand on interroge Dave Anctil, qui scrute l'intelligence artificielle depuis ses balbutiements, pour savoir si cette révolution présente plus d'avantages que d'inconvénients, il opte sans hésiter pour la première hypothèse.

« **I**l n'y a pas assez d'intelligence humaine dans le monde pour trouver des solutions à tous les problèmes complexes auxquels l'humanité fait face. » Il cite en exemples les changements climatiques, la crise de la biodiversité, l'arrivée de nouvelles technologies pour guérir les maladies et endiguer les futures pandémies. L'intelligence augmentée est un outil inégalé, selon lui, pour faire des découvertes majeures dans tous les domaines.

Par contre, son enthousiasme se refroidit rapidement quand il énumère les risques qui sont associés à l'IA, particulièrement en éducation et en enseignement supérieur, dans l'immédiat. Il constate à quel point nos réseaux d'éducation ne sont pas préparés à faire face à la révolution qui s'opère à la vitesse grand V, sous nos yeux, déstabilisant les personnes enseignantes et mettant à mal la « méritocratie scolaire ». Avec la complicité d'un robot conversationnel pour passer un examen ou soumettre un travail, on est en droit de se questionner sur la véritable valeur des évaluations, en matière d'équité et d'intégrité intellectuelle. En d'autres mots, la pédagogie par projets, si populaire et encouragée dans nos établissements, ne devrait plus être retenue pour fins d'évaluations majeures. « À court terme — et je le fais dans mes propres classes depuis l'automne pour les évaluations les plus importantes —, il faut retourner en classe avec des évaluations écrites et orales », tranche, sans détour, le professeur Anctil. Une supervision physique étroite permet d'éviter que la valeur des diplômes ne tombe en flèche. « En toute urgence, le gouvernement doit financer des groupes d'experts qui comprennent les

bouleversements actuels, appelés à s'accélérer. Il faut des recommandations rapides et efficaces pour permettre aux réseaux de s'adapter ».

Dave Anctil s'inquiète aussi de l'impact négatif de l'IA sur le développement cognitif des jeunes. Si Google Map a pu altérer le sens de l'orientation, une application du genre ChatGPT, qui réussit à écrire mieux que bien des étudiants en quelques clics, risque d'affecter leur capacité à exercer un raisonnement critique.

Pas le choix de s'adapter

Du même souffle, les risques de dérive ne doivent pas engendrer une réaction de rejet global. Le chercheur affilié à l'OBVIA suggère que l'IA soit intégrée à l'enseignement en guise d'outil et même de source utile à condition que ce soit fait en toute transparence. Pourquoi ne pas développer des approches expérimentales en classe pour comprendre comment tirer avantage des bénéfices qu'apporte l'intelligence artificielle ?

Les personnes enseignantes devraient également profiter de l'IA pour produire des exercices pédagogiques, alors qu'elles détiennent la connaissance nécessaire pour séparer le bon grain de l'ivraie, en matière de véracité des informations dénichées par les robots. Mieux, celles et ceux qui maîtriseront bien l'IA pourraient gagner du temps précieux et pourraient avoir droit à un assistant ultraperformant gratuit pour corriger, entre autres. Cette aide libérerait du temps de qualité à réinvestir dans la mission première des personnes enseignantes, c'est-à-dire d'enseigner et d'entretenir des relations plus humaines avec la population étudiante.

De toute manière, impossible de remettre le dentifrice dans son tube. L'IA est là pour de bon. Autant en tirer profit et bien s'adapter.

observatoire-ia.ulaval.ca

Intelligence artificielle en éducation : de la mission à la démission sociale ?

Par Benoît Lacoursière

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FNEEQ-CSN, RESPONSABLE POLITIQUE DU COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

Qu'est-ce que l'IA représente pour l'avenir de l'éducation ? Pour l'avenir des élèves, des étudiantes et des étudiants ? Pour celui de la profession enseignante ? C'est à ces questions que le comité tente de répondre avec une distance critique, mais aussi en faisant le lien avec les aspects sociaux et économiques associés.

Le comité école et société a amorcé ses travaux au début de l'année 2023, à la suite de la commotion créée par le dévoilement public de ChatGPT3 par la firme OpenAI en pleine fin de session de l'automne 2022. Des témoignages d'enseignantes et d'enseignants déboulaient alors sur les réseaux sociaux et dans les médias de masse. Les prises de position sont variées et contradictoires. Si certain-es y voient une innovation prometteuse, plusieurs

soulèvent des inquiétudes, notamment sur la facilité accrue de plagier ou de tricher. Par ailleurs, ChatGPT n'est pas la seule application de l'IA en éducation, loin s'en faut. Depuis quelques années, plusieurs établissements ont décidé d'avoir recours à des systèmes d'intelligence artificielle (SIA) aux fonctions diverses. Ce développement se fait en parallèle avec ceux de l'enseignement à distance et de l'implantation de plusieurs « solutions numériques »

à tous les ordres d'enseignement. De façon plus générale, ce développement technologique accéléré, qui va de pair avec le développement du capitalisme cybernétique au centre duquel se trouvent les GAFAM, se fait sans délibération collective sur l'utilité et, plus fondamentalement, sur le bien-fondé et les impacts de ce recours massif à la technologie. Qu'est-ce que cela représente pour l'avenir de l'éducation ? Pour l'avenir des élèves, des étudiantes et des étudiants ? Pour celui de la profession enseignante ? C'est à ces questions que le comité tente de répondre avec une distance critique, mais aussi en faisant le lien avec les aspects sociaux et économiques associés. Comme d'habitude, le mandat du comité école et société est de nourrir les réflexions de la Fédération visant à l'adoption de recommandations et de recommandations.

Le comité école et société donne suite aux différents mandats confiés par les instances fédérales concernant le développement des systèmes d'intelligence artificielle (SIA) :

- ▷ Que la FNEEQ, ses regroupements et ses syndicats affiliés revendiquent un débat public sur les enjeux relatifs aux technologies numériques et à l'intelligence artificielle. (33^e Congrès fédéral, juin 2021)
- ▷ Que la FNEEQ dénonce les pratiques présentées comme « solutions miracles », telles que la conception universelle des apprentissages (CUA) et le recours abusif à l'enseignement à distance (EAD) ou à l'intelligence artificielle (IA), ainsi que leurs impacts sur la tâche enseignante et même sur l'inclusion scolaire des élèves, étudiantes et étudiants en situation de handicap. (Conseil fédéral, mai 2022)
- ▷ Que le comité école et société soit mandaté afin de documenter et de développer une réflexion critique au sujet du recours à l'intelligence artificielle en éducation et en enseignement supérieur. (Conseil fédéral, mai 2022)

Le rapport du comité est composé de six sections. La première s'intéresse aux définitions générales de ce que constitue l'intelligence artificielle et à son développement. La seconde section approfondit la question des présupposés, notamment ceux liés aux discriminations, à la base des systèmes d'IA.



La troisième partie du rapport se concentre sur les applications des SIA en éducation : sur l'enseignement et l'apprentissage, sur la sélection et l'orientation, sur l'aide à la réussite, sur le soutien individuel et l'accompagnement des étudiant-es et finalement sur la recherche. La quatrième section du rapport explore les impacts de l'IA en éducation sur le développement physique et social des élèves et des étudiant-es, sur l'apprentissage, sur la relation pédagogique et sur la profession enseignante.

La cinquième s'intéresse à des réflexions éthiques et philosophiques qui se dégagent des constats de l'IA en éducation et au-delà. Souhaitant dépasser le faux dilemme « technophile vs technophobe », le comité propose plutôt d'opter pour une posture technosceptique arguant que la technologie n'est pas neutre et est fortement marquée par le contexte socio-économique et idéologique de sa production. Ainsi, lorsqu'on réfléchit à l'introduction de l'IA en éducation, il importe de ne pas seulement la voir comme un simple outil, en traitant chacune de ses applications à la pièce, mais de toujours se demander si son utilisation repose sur

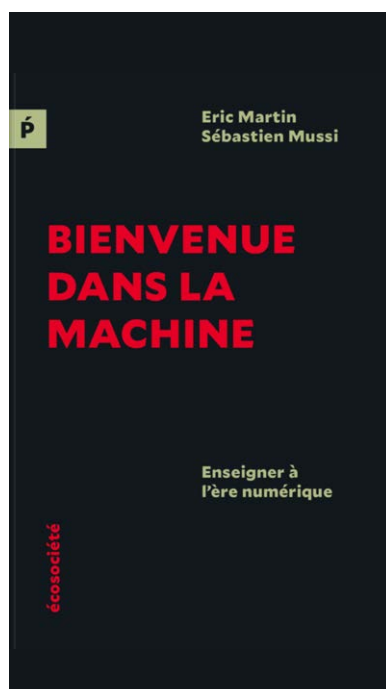
une bonification de la relation pédagogique, si cet « outil » est vraiment nécessaire, si c'est l'unique ou la meilleure option disponible, tout en gardant en tête les nombreux enjeux que l'IA soulève ainsi que le système économique dans lequel elle s'inscrit et s'impose.

La sixième partie, qui fait office de conclusion, propose de retourner à certains principes fondamentaux en éducation afin d'appréhender l'IA. Ainsi, on peut constater que plusieurs questions soulevées sur l'application de l'IA en éducation nous interpellent plutôt sur deux questions fondamentales : pourquoi enseignons-nous et pourquoi allons-nous à l'école ? Le comité propose à cet égard une étude de cas fort intéressante sur la tricherie et le plagiat dans un univers scolaire et social fort compétitif.

Le comité conclut son rapport en réitérant son appel à une école vivante au service du bien commun comme sortie de l'« école usine » dans laquelle le sous-financement chronique, puis le réinvestissement idéologiquement orienté confinent les enseignant-es malgré elles et eux.

Les recommandations présentées au conseil fédéral de la FNEEQ viseront par ailleurs à réfléchir à un encadrement préalable et complet du développement de l'intelligence artificielle afin que celui-ci soit notamment précédé de réelles réflexions éthiques, mais aussi qu'il aborde, entre autres choses, la protection des renseignements personnels et du droit d'auteur, la transparence de ces technologies, son contrôle collectif et démocratique tout en s'assurant qu'il ne dénature pas les relations d'aide en milieu scolaire. Ajoutons que le rapport suggère des pistes de revendications à la fois politiques, mais aussi dans le cadre des négociations collectives.

Consulter le rapport intégral du comité école et société sur le site web de la FNEEQ.



De l'importance de résister à la machine, à l'école comme dans la société

Par Eric Martin et Sébastien Mussi

PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE AU CÉGEP ET CO-AUTEURS DE L'ESSAI BIENVENUE DANS LA MACHINE. ENSEIGNER À L'ÈRE NUMÉRIQUE (ÉCOSOCIÉTÉ, 2023)

Nous avons d'abord décidé d'écrire *Bienvenue dans la machine* parce que l'expérience d'enseignement en ligne à laquelle nous avait contraints la pandémie s'est avérée, disons-le, désastreuse. On nous a répété ad nauseam qu'un cours sur un écran était « l'équivalent » d'une séance en classe, en chair et os. Notre expérience nous a montré tout le contraire.

Notre sentiment d'avoir perdu une dimension importante de la relation humaine, sensible et pédagogique, notre sentiment de déshumanisation, s'est bien vite trouvé confirmé par des études nombreuses sur les effets délétères de la surexposition des écrans chez les jeunes, aussi bien sur le plan de la maîtrise des contenus pédagogiques que sur la santé mentale et le développement socio-cognitif. Rien de tout cela n'a pourtant arrêté les défenseurs de l'enseignement en ligne et de la technopédagogie à tout crin. Les GAFAM, grandes entreprises du capitalisme de plateforme, rêvaient déjà, bien avant la COVID-19, de faire main basse sur la salle de classe. La pandémie a été l'occasion d'accélérer cet agenda. Maintenant que celle-ci est terminée, on ignore les aspects sombres de l'informatisation de l'éducation (on prétend aussi notamment que les cours en ligne sont plus verts en ignorant toute la pollution générée par l'informatique et les réseaux) et l'on appelle à pousser encore plus loin cette tendance, et ceci même si la vaste majorité des professeur-e-s et des étudiant-e-s (94 % d'après un récent sondage) n'en veulent pas. Comment expliquer

un tel entêtement, une telle fuite en avant? Il nous semble qu'il y a là un mélange d'idéologie et de fétichisme technologique combiné à des intérêts économiques bien évidents : il faut toujours se demander à qui profite le crime.

Les grandes entreprises du capitalisme de plateforme ne rêvent pas seulement de généraliser l'enseignement en ligne et d'informatiser l'école. Elles rêvent en effet d'une société, dicit Google, du *tele-everything* où tout se ferait à distance sous la gouvernance « bienveillante » des algorithmes et de l'intelligence artificielle. Notre livre était sur le point d'être mis sous presse quand ChatGPT a été ouvert au public et que la fascination médiatique s'est emballée. Cette technologie pose bien sûr des risques sérieux pour le monde de l'éducation, par exemple en ce qui concerne le plagiat. Mais elle n'est que la manifestation la plus récente d'une logique que nous décrivons dans le livre, en nous appuyant par exemple sur des philosophes comme Günther Anders, Hannah Arendt ou Michel Freitag.

Nos sociétés ont tendance à se décharger de la responsabilité de penser ce

qu'elles font, et de décider, en demandant plutôt à des machines ou systèmes cybernétiques de s'en occuper. Dès lors, le rôle de l'éducation n'est plus de développer l'autonomie ou la faculté de juger, mais de former des individus qui pourront s'adapter, comme le dit Eric Sadin, aux signaux qui leurs sont envoyés par les systèmes (économique, informatique, etc.) automatiques qui contrôlent désormais le monde. Il nous semble au contraire que les défis du 21^e siècle, notamment la mise en place d'une société écologique et démocratique, exigeront des individus cultivés et dotés de pensée critique qui seront capables d'encadrer l'économie et la technologie par des finalités réfléchies. Pour le dire brutalement, l'éducation doit former des citoyens autonomes, et non des drones ou des esclaves... quoiqu'en disent les GAFAM et leurs porte-drapeaux, à qui il importe de résister.

Négos du secteur public : des dépôts décevants

Par Yves de Repentigny

VICE-PRÉSIDENT RESPONSABLE DU REGROUPEMENT CÉGEP



La négociation du secteur public a encore dominé les travaux du regroupement cégep au cours des derniers mois.

Tout d'abord, en décembre, à la table centrale (sujets communs à tous les corps d'emploi, comme les augmentations salariales et la

retraite), le Conseil du trésor (CT) a déposé ses offres au Front commun, dont notre fédération fait partie à travers la CSN. À la table sectorielle (matières propres à une catégorie de personnel), le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) a fait de même auprès de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC), qui réunit la FNEEQ et la Fédération de l'enseignement collégial (FEC-CSQ).

Aucun de ces dépôts ne s'est révélé à la hauteur de nos attentes. Ainsi, le CT offre des hausses de rémunération ne couvrant pas l'inflation (9 % sur cinq ans) et, pour retenir la main-d'œuvre, entend rendre les départs à la retraite plus compliqués. Ajoutons que le gouvernement ignore les établissements collégiaux, l'éducation primaire, le réseau de la santé et la santé mentale constituant ses priorités déclarées. Quant au CPNC, il n'en a que pour l'enseignement à distance (y compris en mode asynchrone), l'éclatement de la plage horaire à l'enseignement régulier, la reconnaissance des acquis et des compétences, et, pour remédier à la pénurie de personnel, un accès plus difficile à certains congés de même qu'à l'assurance invalidité.

Tant à la table centrale qu'à la table sectorielle, le début des pourparlers s'est déroulé à un rythme lent, les rencontres n'ayant lieu qu'à raison d'une journée aux deux semaines et la partie patronale ne semblant avoir comme seul mandat que d'écouter les présentations syndicales, puis de poser quelques questions, et ce, sans jamais se commettre par rapport à nos demandes.

Cependant, le 27 mars et le 6 avril respectivement, le CT et le CPNC ont effectué de nouveaux dépôts qui, de l'avis du Front commun et de l'ASPPC, ne font que préciser le contenu des offres initiales de décembre. Il s'agit, selon nos vis-à-vis, d'une priorisation de leurs revendications destinée à accélérer les discussions.

Autres dossiers

Autre dossier « chaud » : les chantiers découlant du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026. La FNEEQ compte notamment envoyer au ministère un avis pour répondre au rapport sur la maîtrise du français au collégial, rendu public plus d'un an après sa remise à la ministre McCann, en janvier 2022, et dont on trouve parmi les recommandations l'enseignement explicite de la grammaire non seulement par les profs de français, mais également par celles et ceux des autres disciplines, ainsi qu'un virage majeur vers l'écriture numérique. Elle prépare aussi un avis sur les cours « défis » (premiers cours de philosophie et de français, langue et littérature). En effet, les départements concernés avaient été invités à remplir un questionnaire sur les pratiques les plus susceptibles d'améliorer la réussite de la population étudiante. Or, cette façon de sonder le corps enseignant ne permettait pas une réflexion plus globale sur les facteurs pouvant contribuer à cette réussite. Le comité se penchant sur le sujet doit déposer son rapport au plus tard le 30 juin 2023.

Le regroupement continue par ailleurs à suivre de près la révision des programmes d'Inhalothérapie et de Soins infirmiers. Dans les deux cas, les ordres professionnels aimeraient imposer le baccalauréat comme diplôme qualifiant.

Chargées et chargés de cours : la force de la négociation coordonnée

Par Christine Gauthier

VICE-PRÉSIDENTE RESPONSABLE DU REGROUPEMENT UNIVERSITÉ



Les derniers mois ont été fort occupés pour les syndicats du regroupement université, dont la majorité était en négociation. Moyens de pression accrus, assemblée de vote de grève, sorties médiatiques pour dénoncer certains blocages aux tables de négociation, déplacement des membres du regroupement université pour appuyer le SCCC-UQO-CSN. Plusieurs leviers de la négociation coordonnée ont été utilisés pour contraindre des employeurs à trouver des solutions satisfaisantes aux demandes des personnes chargées de cours.

Les syndicats qui représentent les chargées et chargés de cours de l'UQO et de l'UQAR ont d'ailleurs obtenu des règlements qui améliorent les conditions de travail de leurs

membres sur plusieurs sujets d'importance tels que la sécurité et la stabilisation d'emploi, l'accès à la recherche et la collégialité.

Le Comité national de mobilisation de la négociation coordonnée (CNMNC) a aussi été très actif au cours des derniers mois. Il a d'abord développé deux capsules vidéo visant à dénoncer les situations les plus délétères pour les personnes chargées de cours. La première capsule vidéo expose la précarité vécue par les enseignant-es contractuel-les à l'université; la seconde dénonce le manque de reconnaissance qu'ils et elles vivent malgré leur importante contribution universitaire.

Le CNMNC a ensuite piloté une action de mobilisation coordonnée multicampus à l'échelle du Québec. Le message collectif porté par les personnes militantes de l'Abitibi à Rimouski, en passant par Montréal et Québec, est clair et engage à poursuivre cette lutte nationale pour soutenir les enseignant-es contractuel-les : **« Ensemble/together en négo coordonnée pour de meilleures conditions de travail. Solidarité ».**



Report du cours de CCQ : une belle victoire pour le regroupement !

Par Léandre Lapointe

VICE-PRÉSIDENT RESPONSABLE DU REGROUPEMENT PRIVÉ



PHOTO : DOMINIC MORISSETTE

C'est en sourdine, dans l'ombre du dépôt du budget provincial le 21 mars dernier, que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) annonce le report de l'implantation obligatoire du nouveau cours de Culture et citoyenneté québécoise. Le ministre Drainville recule enfin

devant les arguments unanimes de tous les acteurs de l'éducation qui maintiennent l'idée lancée par le regroupement privé de la FNEEQ de garder l'application optionnelle du programme pour l'année scolaire 2023-2024.

À l'aube de son application préalablement annoncée en septembre 2023, le regroupement privé a fait des constats alarmants dans les médias et demandait au ministère d'agir. Le programme n'est toujours pas terminé et officiellement approuvé par le MEQ. Des formations parcellaires sont offertes au compte-goutte et les maisons d'édition publieront les premiers manuels pédagogiques au courant de l'année 2024. L'annonce du report de l'implantation obligatoire du programme est une belle victoire pour le regroupement. Le mandat donné par les syndicats du privé en novembre 2022 aura permis de faire les représentations nécessaires afin d'assurer l'implantation adéquate du programme qui respecte des enseignantes et enseignants et permettra une plus grande réussite des élèves.

Ententes de principe adoptées

De nombreux syndicats sont actuellement en négociation et les derniers mois ont été particulièrement occupés au regroupement privé, puisque quatre syndicats ont pu adopter en assemblée générale leur entente de principe. Ainsi, le Syndicat des enseignantes et enseignants de l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec (ITHQ), le Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège André-Grasset, le Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège de Montréal et le Syndicat des enseignant-e-s de l'Atelier de musique de Jonquière ont pu souligner l'adoption de leur nouvelle convention collective. L'ensemble des syndicats ont

été en mesure de bonifier significativement leurs conditions de travail, notamment à l'ITHQ où leur nouvelle convention collective à la FNEEQ leur permettra enfin d'être reconnus pleinement comme des enseignantes et enseignants et d'obtenir notamment les échelles salariales du secteur public en éducation. Félicitations à tous les membres des comités de négociation et un grand merci à toutes les personnes conseillères impliquées !

Première vague de négociation coordonnée

Depuis le début du présent mandat, nous travaillons à la création d'une négociation coordonnée au sein du regroupement de l'enseignement privé à la FNEEQ-CSN. La disparité entre les conventions collectives et certains écarts avec les conditions de travail du secteur public ont été au cœur des préoccupations qui ont mené les syndicats du regroupement à se solidariser.

Ainsi, nous pouvons fièrement vous annoncer que cinq syndicats ont décidé en assemblée générale de faire partie intégrante de la première vague historique de la négociation coordonnée du regroupement de l'enseignement privé de la FNEEQ. Les membres du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Regina Assumpta, le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Villa Maria, le Syndicat des enseignantes et enseignants de l'Académie Kells, le Syndicat du personnel du collège Mont-Saint-Louis et le Syndicat des professeurs du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ont tous voté unanimement en faveur de l'adhésion à la négociation coordonnée.

C'est donc au courant des dernières semaines que les syndicats de la négociation coordonnée ont pu débiter à négocier activement et solidairement les bonifications de conditions de travail partagées par l'ensemble des membres participant à la négociation coordonnée. Ainsi, les questions sur la gestion des plans d'intervention, les changements technologiques, l'enseignement à distance, les droits parentaux, etc., sont et seront abordées dans l'objectif d'arriver à un règlement satisfaisant tous ensemble.

Bonne négociation à tous !



Le transport des personnes : voie royale pour la réduction de l'empreinte carbone de nos établissements d'enseignement

Par Nova Doyon

PROFESSEURE DE FRANÇAIS AU CÉGEP DE SAINT-LAURENT, MEMBRE DU COMITÉ ENVIRONNEMENT DE LA FNEEQ-CSN

Si l'employeur remboursait en tout ou en partie les frais de transport en commun, il semble que l'on ferait d'une pierre deux coups.

Les politiques environnementales de nos établissements d'enseignement, lorsqu'il y en a, devraient normalement inclure le calcul des émissions de gaz à effets de serre (GES) produites par ceux-ci. En effet, pour pouvoir atteindre les cibles fixées par les experts et les gouvernements, il faut être en mesure de quantifier les émissions de GES attribuables à une activité. Or, nous produisons du savoir. Nous formons des citoyennes et des citoyens. Comme secteur d'activité, l'enseignement n'est pas particulièrement polluant. Selon l'Inventaire québécois des émissions de GES, le secteur du transport est, parmi ceux responsables des principales émissions de GES dans

l'atmosphère, le plus polluant après celui de l'industrie, du chauffage des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels, de l'agriculture et des déchets.

Les écoles, collèges et universités qui font le bilan de leurs émissions de GES devraient en arriver à la même conclusion : pour atteindre la carboneutralité, il faut non seulement prendre en compte celles qui sont directement produites par l'organisation (émissions de portée 1) ou qui sont liée à l'énergie importée (émissions de portée 2); il faut aussi réduire les émissions produites indirectement par les établissements (champ de portée 3), c'est-à-dire en

amont et en aval des activités institutionnelles. On parle essentiellement ici du déplacement des personnes vers leur milieu de travail (ou d'étude).

Par ailleurs, compenser les émissions produites n'est pas une solution miracle pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique. En effet, il faut veiller à réduire à la source les GES. On y parvient en modifiant les pratiques institutionnelles et les comportements individuels. Rien de mieux que d'offrir des solutions de rechange attrayantes pour inciter les gens à revoir leurs modes de déplacements. Pourquoi l'administration ne financerait-elle pas en tout ou en partie le

coût des déplacements au travail pour les personnes qui optent pour d'autres choix que l'auto solo (soit-elle électrique ou à essence)?

Vers des programmes universels de soutien au transport en commun

On reconnaît communément aux jeunes une inclination « naturelle » à opter pour des modes de transport collectifs ou actifs. C'est sans doute ce qui explique que la plupart des programmes de soutien au transport en commun qui existent actuellement dans les cégeps ou universités sont orientés vers la population étudiante comme on peut le voir à Trois-Rivières, à Québec ou encore à Sherbrooke. En effet, à quelques exceptions près comme à l'Université de Sherbrooke qui se démarque nettement par son programme de mobilité du personnel, nos établissements offrent généralement peu ou pas de soutien financier aux membres du corps enseignant qui

aimeraient opter pour d'autres modes de transport que l'auto solo.

Si l'employeur remboursait en tout ou en partie les frais de transport en commun, il semble que l'on ferait d'une pierre deux coups. On sait que les sociétés de transport sont déficitaires et qu'elles songent à réduire leur offre de service comme le fait notamment Montréal. Pourtant, c'est le contraire qu'il faut faire si l'on veut atteindre nos cibles nationales de réductions de GES et amener les gens à changer leurs habitudes de déplacement au quotidien. La meilleure manière d'y parvenir est sans doute d'augmenter l'offre et de diminuer le coût des tickets de transport en commun, voire de les rendre complètement gratuites. Bien entendu, l'accessibilité a un coût. Des ententes peuvent être prises entre les institutions d'enseignement et les sociétés de transport pour aller au-delà d'une simple réduction de l'abonnement annuel comme le programme OPUS & Cie de la STM dont la portée est

limitée. Il s'agit, en somme, de rendre le transport en commun accessible et même attractif. S'il en coûte moins cher (en argent et en temps) de prendre le transport collectif que la voiture solo, il y a fort à parier que de nouveaux usagers réguliers optent pour ce mode de déplacement.

Une fois adoptées, ces nouvelles pratiques individuelles et collectives devraient conduire à l'étape suivante : repenser les zones de stationnement en fonction des besoins réels (et non pas des besoins induits par la facilité d'accès ou le manque de solutions de rechange intéressantes) et proposer des plans d'aménagement écologiques de ces espaces pour réduire les îlots de chaleur et favoriser l'absorption des eaux pluviales, mais également pour augmenter la biodiversité sur les campus.

Membre de la FNEEQ

Profitez de rabais exclusifs sur vos assurances auto, habitation et véhicules de loisirs.

C'est gratuit :

- **protection des enseignants** pour l'utilisation de l'auto et du matériel personnel au boulot
- **assistance routière**, en combinant l'assurance auto et habitation
- étalement des paiements : **jusqu'à 26 versements**

Demandez une soumission au beneva.ca/fneeq ou au 1 855 441-6016.

beneva

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent.

© Beneva inc. 2023 ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.





Par Caroline Leblond, Christine Gauthier,
Élisabeth Cyr et Sophie Bouliane
DÉLÉGUÉES DE LA FNEEQ À L'ÉCOLE FÉMINISTE DE LA CSN

Pari relevé pour la première École féministe de la CSN !

Alors, est-ce qu'on doit encore militer pour les droits des femmes au Québec en 2023 ? Est-ce que l'équité salariale est « réglée » ? Est-ce que l'avortement est un droit acquis pour toutes et pour toujours ? Les femmes ont-elles les mêmes perspectives professionnelles et les mêmes revenus de retraite que les hommes ? Qu'en est-il de la prostitution et de l'exploitation des femmes ? Comment devons-nous aborder cet enjeu et celui de la violence conjugale au sein du mouvement CSN ?

Le défi n'était pas si facile à relever : réunir des militantes engagées, provenant de divers secteurs d'activités et régions du Québec, pour participer à la première École féministe de la CSN. Ce fut assurément un pari réussi.

Tant la programmation variée et ciblée sur des sujets majeurs pour les luttes féministes, que la très grande qualité des interventions des invitées ont contribué à ce succès. Nous ajoutons aussi les excellentes prises de parole des femmes qui se sont déplacées pour construire collectivement notre action syndicaliste féministe.

C'est la première femme présidente de la CSN, nulle autre que Claudette Carbonneau, qui a ouvert la rencontre pour présenter les luttes historiques féministes qui ont marqué la CSN au cours de son histoire forte de cent ans. Difficile de trouver une meilleure personne pour illustrer à quel point le parcours a été ardu pour les femmes, entre autres pour prendre leur place dans la vie syndicale de notre Confédération. Il était primordial de nommer ces femmes importantes – mais souvent méconnues – au sein de notre mouvement, qui ont à la fois porté les batailles internes et soutenu les luttes sociales pour les droits des femmes. Merci madame Carbonneau !

Un panel fort intéressant a permis de creuser la place des femmes dans la sphère publique, pour explorer leur réalité, leurs perspectives, leurs entraves, et ce, dans divers milieux. Soulignons les excellentes interventions de Pascale St-Onge (milieu politique), Caroline Senneville (milieu syndical), Geneviève Fortier (milieu des affaires), Camille Chai (milieux sportifs et de l'animation). On peut certainement affirmer que les femmes sont encore confrontées à des obstacles et à des défis incongrus pour prendre leur place, et que s'engager au féminin comporte son lot de rétroactions négatives et de remises en question. Ce fameux plafond de verre, celui qu'on ne voit pas, seulement quand on s'y cogne, est malheureusement une situation vécue encore par de nombreuses femmes.

En terminant, un merci tout particulier aux femmes du comité de la Condition féminine de la CSN et à Nathalie Arguin, secrétaire générale de la CSN qui a animé ces journées. Nous sommes sorties de cette École avec un plus gros bagage et de meilleures connaissances pour travailler sur les causes féministes, en étant encore plus fortes, plus combatives, plus solidaires et plus déterminées. La lutte continue !

La FNEEQ aborde l'enjeu de la précarité au congrès de l'ACFAS

La précarité au collégial et à l'université. Voilà une problématique majeure sur laquelle la FNEEQ a braqué les projecteurs durant le 90e congrès de l'ACFAS à la mi-mai.

Précarité au collégial

Dans le milieu de l'enseignement collégial, environ 40 % du personnel enseignant possède un statut précaire qui s'étire souvent pendant plusieurs années. Ce statut, au-delà des difficultés concrètes qu'il engendre, telle l'insécurité financière, entraîne une série de conséquences tant dans la vie professionnelle que personnelle des enseignantes et des enseignants. Dans une communication présentée par Véronique Lépine du Comité national de rencontre et du Comité paritaire de placement de la FNEEQ, les congressistes ont pu évaluer les formes que prend la précarité au collégial tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue.

Ils ont pu constater comment cette précarité se déploie et se maintient parfois de façon systémique, notamment à la formation continue et dans certains programmes ou disciplines de l'enseignement régulier, à plus forte raison dans les établissements de plusieurs régions éloignées. En effet, les programmes à faible effectif nécessitent un nombre minimal d'enseignantes et d'enseignants, mais le nombre de groupes, d'étudiantes et d'étudiants ne permet pas d'assurer des charges à temps complet dans toutes les disciplines et encore moins la création de postes menant à la permanence. Le statut précaire des profs de cégep, en plus de son insécurité inhérente, rencontre également les limites imposées par la convention collective des enseignantes et des enseignants alors que ceux-ci ne peuvent prétendre à certains « droits » réservés aux profs permanents.

Précarité à l'université

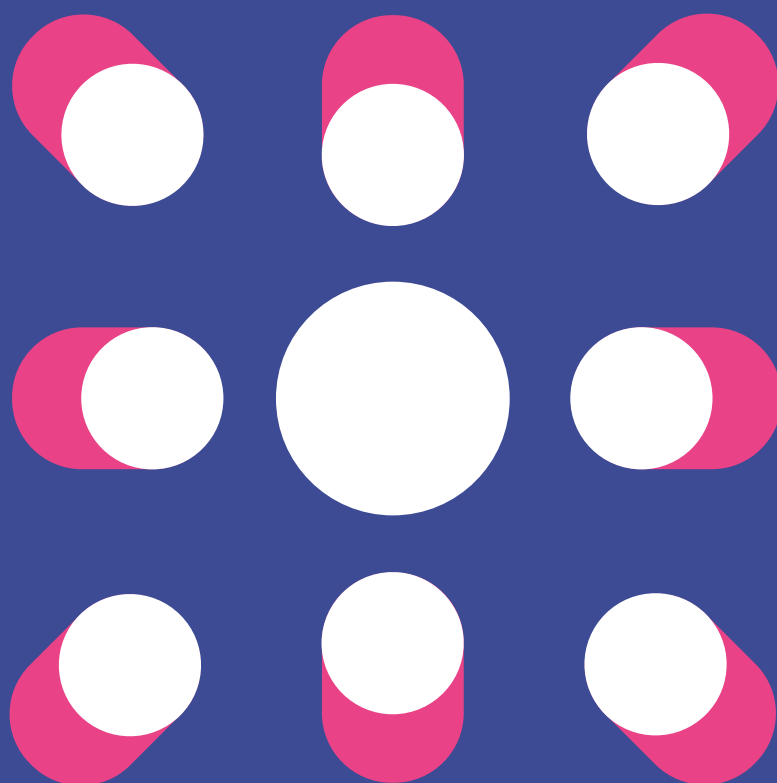
Loin d'être un phénomène marginal, le recours aux personnes enseignantes contractuelles dans les universités est en augmentation. De fait, des données récentes révèlent que les nominations de personnel contractuel sont dorénavant majoritaires en enseignement universitaire, et ce, tant au Québec



qu'au Canada (Shaker et Pasma, 2018). Cette précarisation durable et croissante de tout un corps d'emploi est particulièrement inquiétante.

S'appuyant sur le modèle de Paugam (2007), qui distingue la précarité du travail de la précarité d'emploi, Christine Gauthier, vice-présidente de la FNEEQ, a exposé aux congressistes la situation vécue par les personnes chargées de cours au regard de divers indicateurs économiques et psychosociaux. Face à une intégration plus qu'incertaine à l'université, l'analyse montre que tant les conditions d'emploi que la nature et l'organisation du travail pourraient contribuer à la détérioration de la situation professionnelle des personnes chargées de cours, selon l'évolution des modèles d'enseignement.

À partir des travaux du comité école et société de la FNEEQ, qui détaillent avec précision les logiques à l'œuvre de l'université néolibérale et au croisement de diverses zones de pouvoir (département, établissement, gouvernement), certaines pistes d'action pouvant contrer la précarité de l'enseignement universitaire ont été présentées.



Ensemble, changer les règles

Négo coordonnée
de l'enseignement privé



Solidaire
depuis 1921